

Transport Scolaire

Le bus est un espace de vie collectif qui fait partie intégrante de l'ISC. Il est géré par un ensemble de règles qui sont en adéquation avec les principes de base de la citoyenneté et du savoir vivre ensemble.

Règlement Intérieur du Bus

1- SECURITE

- 1-1 Dans le bus, chacun occupe une place assise. Il est interdit aux élèves de se tenir debout dans l'allée ou de circuler tant que le bus roule.
- 1-2 Il est interdit d'ouvrir les fenêtres et de se pencher vers l'extérieur.
- 1-3 Il est interdit de parler au chauffeur.

2- PONCTUALITE

- 2-1 Les parents sont priés d'être ponctuels pour récupérer ou de déposer leurs enfants à l'arrêt de l'ISC par respect de tous ceux qui attendent aux autres stations :
 - **Le chauffeur ne peut en aucun cas attendre les retardataires.**
 - Les élèves en retard devront se faire accompagner à l'école par leurs parents.
 - Les parents retardataires devront récupérer leurs enfants à l'ISC au retour du bus.
- 2-2 Il est interdit de demander de descendre en dehors des arrêts prévus par le circuit.

3- HYGIENE

- 3-1 Il est strictement interdit de fumer dans le bus.
- 3-2 Il est interdit de boire ou de manger dans le bus.

4- RESPECT DES BIENS ET DES PERSONNES

- 4-1 Les usagers des bus de l'ISC se doivent de respecter le chauffeur et les passagers et se conformer aux recommandations de l'accompagnateur.
- 4-2 Toute tentative de vol ou tout acte de violence physique constitue des comportements qui feront l'objet de sanctions disciplinaires.
- 4-3 Dans le cadre du respect des biens, les dégradations matérielles donneront lieu à réparation financière, indépendamment des sanctions correspondantes prises à cet égard.

Toute personne empruntant les bus de l'ISC doit se conformer strictement au présent règlement.

Grille des mesures d'avertissement et de sanctions

Type de problème	Manifestation principales	Mesures
Avertissement		
Refus des règles de vie en collectivité	Comportement bruyant et non policé Refus d'obéissance Remarques déplacées ou agressives	Rappel au règlement (Avertissement verbal)
	Persistance d'un comportement non policé Refus systématique d'obéissance et agressivité caractéristique	Avertissement ou blâme suivant la nature des faits (Avertissement écrit)
Sanctions disciplinaires		
Non-respect des biens et des personnes	Comportement provocant ou insultant	Exclusion temporaire du bus et remboursement du matériel détérioré
	Dégradations mineures du matériel mis à disposition	
Menaces vis-à-vis des personnes ou dégradations volontaires des biens	Agressions physiques envers les autres élèves ou le personnel, dégradation importante ou vol du matériel mis à disposition	Exclusion définitive du bus